CLASSIQUES
GARNIER

CHALLET (Vincent), « Les bons, la brute et le truand. Le meurtre d'Étienne Marcel vu de Montpellier », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes / Journal of Medieval and Humanistic Studies*, n° 34, 2017 – 2, p. 23-38

DOI : 10.15122/isbn.978-2-406-07741-1.p.0023

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2018. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Challet (Vincent), « Les bons, la brute et le truand. Le meurtre d'Étienne Marcel vu de Montpellier »

Résumé – Un long récit relatif au meurtre d'Étienne Marcel est inséré dans les annales de la ville de Montpellier. Source longtemps négligée, ce récit, marqué par la hantise de la trahison, met en exergue la figure de l'un des compagnons les plus radicaux du prévôt des marchands, Pèire Gili, commis méridional devenu l'un des plus importants épiciers de la place de Paris. Mais au travers de la narration du complot parisien, ce sont leurs propres angoisses que révèlent les consuls montpelliérains.

Abstract – The annals of the city of Montpellier contain the long story of the murder of the provost of Parisian merchants, Étienne Marcel. This long-neglected story is marked by an obsession with betrayal and draws attention to the figure of one of the most radical companions of the provost, Pèire Gili, a clerk from the south who became one of the most prominent grocers in the markets of Paris. But through the narration of the Paris plot, the anxieties of the Consuls of Montpellier are revealed.

LES BONS, LA BRUTE ET LE TRUAND

Le meurtre d'Étienne Marcel vu de Montpellier

Dans l'imposante et précoce construction historiographique que met en place le consulat de Montpellier à travers la rédaction des annales occitanes incluses au sein du *Petit Thalamus* et poursuivies sans interruption depuis 1204 jusqu'en 1426, le milieu du XIVe siècle représente, à bien des égards, un tournant dans le système narratif utilisé et dans l'ampleur géographique de l'espace considéré[1]. Dès 1350 en effet, la procédure traditionnelle de l'enregistrement des *avenimens* sous une forme brève et séparée est définitivement abandonnée au profit d'une narration plus développée et mieux intégrée à la suite des Fastes consulaires[2]. Un tel changement fait entrer les annales occitanes du *Petit Thalamus* dans le temps d'une histoire consulaire pleinement assumée qui ne se contente plus d'être une chronique urbaine mais révèle une ambition plus large, celle d'être le reflet d'une histoire à la fois de langue d'oc et de Languedoc. Une telle mutation de la forme est à mettre en relation avec une série d'événements qui ancrent plus directement le consulat montpelliérain dans l'orbite française et en font l'une des capitales à part entière d'une province, enfin dotée d'une identité stable à partir de 1359 et de l'union perpétuelle des trois sénéchaussées de Beaucaire, Carcassonne et Toulouse et qui est en train de donner une nouvelle définition et une nouvelle impulsion à la *patria occitania*[3]. L'acquisition des droits du roi de Majorque sur la ville par Philippe VI de Valois – que

1 Grâce à un projet de recherches financé par l'Agence Nationale de la Recherche et dirigé par Vincent Challet, ces annales occitanes ont fait récemment l'objet d'une édition électronique entièrement accessible en ligne : thalamus.huma-num.fr/annales-occitanes.

2 Sur le principe de composition et les structures d'écriture des annales occitanes insérées au sein du *Petit Thalamus* de Montpellier, voir V. Challet, « Les Annales occitanes, introduction historique », http://thalamus.huma-num.fr/introduction/introduction-historique.

3 Sur ces différents aspects, voir V. Challet, « Lire, écrire, raconter : le *Petit Thalamus* ou l'invention d'une identité urbaine à Montpellier », *Aysso es lo comessamen. Écritures et mémoires du Montpellier médiéval*, dir. V. Challet, Montpellier, P.U.L.M., 2017, p. 63-78.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

suit presqu'immédiatement la mort de Jacques III de Majorque lors de la bataille de Llucmajor en 1349 – en est évidemment l'un des signes les plus marquants, d'autant qu'elle coïncide plus ou moins avec l'irruption de la guerre de Cent Ans dans la province sous la forme de la chevauchée du Prince Noir[4] et avec la réunion de plus en plus fréquente des États de Languedoc, phénomène lié aux besoins financiers croissants de la royauté.

LES LETTRES ROYALES COMME SOURCE D'INFORMATION

L'élargissement de l'espace pris en considération par les annales occitanes témoigne de ce nouvel état de fait qui s'accompagne, en outre, d'une diffusion accrue des lettres circulaires par le biais desquelles la royauté entretient une correspondance suivie avec celles des communautés urbaines qu'elle qualifie de « bonnes villes[5] » et dont Montpellier, désormais, fait pleinement partie. De tels messages royaux, dont la fréquence est à mettre en relation avec les difficultés de la monarchie et son besoin croissant de s'assurer du soutien des élites urbaines du royaume, largement complétés par les nouvelles que les lieutenants du roi en Languedoc – Jean d'Armagnac, Louis d'Anjou ou encore Jean de Berry – ne manquent pas d'envoyer régulièrement aux consuls méridionaux, constituent, à n'en pas douter, le principal canal officiel d'information des annales montpelliéraines qui peuvent cependant se nourrir à des sources plus informelles, nombreuses dans une ville dont les connexions tant avec la cour pontificale qu'avec le monde méditerranéen ou les parties septentrionales du royaume sont bien établies par le biais du négoce.

Ce basculement des annales vers une chronique régionale et cet élargissement de l'horizon pris en compte peuvent être interrogés à la lueur de deux épisodes particuliers qui constituent autant d'événements

4 Ph. Contamine, « En guise de conclusion : les villes de Languedoc et la chevauchée d'Édouard, prince de Galles (12 octobre-28 novembre 1355) », *Défendre la ville dans les pays de la Méditerranée occidentale au Moyen Âge*, Montpellier, 2002, p. 195-210, et V. Challet, « Une ville face à la guerre : l'entrée de Montpellier dans la guerre de Cent Ans (1352-1364) », *Annales du Midi*, t. 126, nº 286, avril-juin 2014, p. 161-180.

5 B. Chevalier, *Les bonnes villes de France du* XIVe *au* XVIe *siècle*, Paris, Aubier, 1982.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

dramatiques pour la dynastie Valois, à savoir la bataille de Poitiers et le meurtre d'Étienne Marcel. Dans les deux cas en effet, il s'avère possible de confronter la version livrée par les annales occitanes et le texte du bref message expédié par le lieutenant du roi en Languedoc afin d'informer les villes méridionales des récents événements et, sans doute aussi, d'éviter la panique – dans le cas de Poitiers – ou la contagion – en ce qui concerne les événements parisiens. Le 1er octobre 1356, soit douze jours après le combat livré à Maupertuis entre les troupes du prince de Galles et celles du roi de France, Jean Ier, comte d'Armagnac, expédia, depuis Moissac où il se trouvait alors, une lettre aux différentes villes de la province pour leur mander d'envoyer au plus vite leurs représentants à Toulouse pour y tenir conseil sur la manière de pourvoir à la sécurité du pays. L'original de la missive envoyée aux consuls de Montpellier n'a pas été préservé mais nous en connaissons la teneur par le biais de la lettre adressée à leurs homologues de Nîmes où elle fut reçue le 7 octobre[6]. Le comte d'Armagnac y livre cette brève relation de la défaite de Jean le Bon sur le champ de bataille de Maupertuis :

> Cars amix, am la plus gran tristor et dolor de cor que avenir nos pogues, vos sam a saber que dilus ac VIII jorns que lo rey mossenhor se combatet am lo princep de Galas ; et ayssi com con a Dieu a plagut a sufrir, lo rey mossenhor es estat descofit, et es pres am lo milhor cavalier que fos lo jorn de sa part, et es nafrat el visatge de II plaguas ; mossenhor Philip, son derrier filh es pres am luy ; mossenhor lo duc de Normandie, mossenhor d'Anyo et de Paytés, lo duc d'Orlhiés, de comandament del rey mossenhor, se so salvatz ; e lo princeps es o sera dins III jorns à Bordeus, e mena lo rey mossenhor am lhuy, et son dig filh, et d'autres pros[7].

Au-delà de l'annonce de la défaite et de la capture du roi Jean le Bon et de son dernier fils Philippe et de l'indication que les autres fils du roi de France – les ducs de Normandie, d'Anjou et de Poitiers – avaient pu s'échapper du champ de bataille en compagnie du duc d'Orléans, Philippe, la lettre contient un détail fort intéressant puisqu'elle précise que Jean le Bon fut blessé de deux plaies au visage, information restée ignorée

6 La lettre ayant pour objet de convoquer des représentants de l'ensemble des villes de la province à une réunion des États Généraux de Languedoc à Toulouse, il y a tout lieu de supposer que le texte en était, à la seule exception de l'adresse, rigoureusement identique, quels que soient les consuls concernés.

7 Publiée par L. Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes*, Nîmes, 1744-1758, vol. II, *Preuves*, p. 182, pièce CII.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

de la plupart des historiens comme d'ailleurs des annales consulaires qui, si elles restent particulièrement laconiques sur le déroulement de l'affrontement, comportent en revanche une très longue liste de seigneurs tués lors de l'affrontement ou fait prisonniers par les Anglais[8]. Cette liste présente une parenté très étroite avec celle établie par le prince de Galles et jointe à une lettre expédiée à l'évêque de Worcester[9]. Elle s'en distingue néanmoins par l'addition du nom de simples chevaliers et d'un certain nombre de seigneurs méridionaux qui ne figurent dans aucune autre liste. Elle croise donc au moins deux canaux d'informations, à savoir une source anglaise parvenue, de manière un peu remaniée et déformée, par la voie gasconne, et des sources locales qui permirent d'ajouter un certain nombre de prisonniers d'origine méridionale. Indéniablement, les consuls montpelliérains disposaient d'autres sources d'informations, plus fiables et plus précises, que le simple billet informatif expédié par le lieutenant du roi.

LA MORT D'ÉTIENNE MARCEL OU LE RÉCIT D'UNE TRAHISON

Une confrontation identique entre contenu d'une missive royale et texte des annales consulaires peut être conduite à propos du meurtre d'Étienne Marcel survenu à Paris le 31 juillet 1358 et passé à la postérité sous la plume de Jacques d'Avout comme l'une de ces « trente journées qui ont fait la France[10] ». Sans vouloir reprendre ici le long débat historiographique sur la pertinence de voir « dans l'année 1358

8 Voir l'édition en ligne : http://thalamus.huma-num.fr/annales-occitanes/annee-1356.html.

9 Sur la genèse de cette liste, voir Fr. Bériac-Lainé et Chr. Given-Wilson, *Les prisonniers de la bataille de Poitiers*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 84-88 ; la liste des prisonniers figure en annexe (p. 345-361). Nos propres recherches ont permis de compléter l'indispensable travail d'identification de ces personnages. Pour une synthèse récente des dernières avancées sur ce sujet, voir Fr. Lainé et N. Savy, « Un vicomte rescapé, un comte retrouvé et un chevalier ruiné. Note sur des prisonniers de la bataille de Poitiers », *Annales du Midi*, t. 128, nº 293, janvier-mars 2016, p. 47-65.

10 J. d'Avout, *Le meurtre d'Étienne Marcel (31 juillet 1358)*, Paris, Gallimard, Coll. « Les Trente journées qui ont fait la France », 1960.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

la première des cinq grandes dates révolutionnaires qui ont marqué l'histoire de France[11] » et la question de la signification que revêt pour la société politique du temps le meurtre du prévôt des marchands[12], il paraît néanmoins opportun de se demander ce que le long récit des annales consulaires peut nous apprendre sur la manière dont l'épisode fut appréhendé au sein d'un consulat méridional. C'est qu'en effet le récit montpelliérain[13], loin de se contenter de décrire les événements survenus dans la capitale royale, déconstruit l'émeute parisienne et la reconstruit à la lueur d'un hypothétique complot dont les marchands languedociens seraient les principales victimes. L'enjeu de l'écriture n'est donc aucunement de raconter le meurtre d'Étienne Marcel mais de revisiter l'ascension et la chute du prévôt des marchands à la lueur des angoisses de magistrats urbains vivant dans un climat permanent de hantise d'un complot[14].

Ces annales occitanes sont d'autant plus intéressantes qu'elles constituent certainement l'une des sources dont la rédaction, du point de vue chronologique, est la plus proche de cette dramatique journée du 31 juillet 1358, le récit étant composé d'une année sur l'autre à partir de notes prises au fur et à mesure du déroulement des événements ou, pour être plus exact, de l'arrivée des informations jusqu'à Montpellier. Ce procédé explique que le texte dont nous disposons a sans doute été rédigé antérieurement à l'écriture de la plupart des chroniques sur lesquelles s'appuie d'ordinaire la reconstruction de l'émeute parisienne. Or, si la narration incluse dans le *Petit Thalamus* n'est pas inconnue des historiens, elle est rarement mise en exergue par ceux qui se sont intéressés à Étienne Marcel. C'est le cas, par exemple, de Jacques d'Avout qui, dans sa monographie consacrée au meurtre du prévôt des marchands, cite parmi ses sources la *Chronique des règnes de Jean II et Charles V* de

11 *Ibid.*, p. IX. L'expression est de Gérard Walter dans son introduction à l'ouvrage et non de Jacques d'Avout lui-même.

12 R. Cazelles, *Étienne Marcel. La révolte de Paris*, Paris, Tallandier, 1984.

13 Voir l'édition en ligne : http://thalamus.huma-num.fr/annales-occitanes/annee-1358.html.

14 V. Challet, « Une stratégie de la peur ? Complots et menaces populaires en Languedoc à la fin du Moyen-Âge », *Por politica, terror social*, Fl. Sabaté (coord.), Lleida, Pagès, 2013, p. 153-171. La même année que le meurtre d'Étienne Marcel, les annales montpelliéraines évoquent par ailleurs un complot ourdi par un chevalier de Nîmes du nom de Georges Rati qui devait, avec ses complices, livrer Nîmes, Beaucaire, Lunel et quelques autres localités au sénéchal de Provence.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

Pierre d'Orgemont, les chroniques de Jean le Bel, Jean de Venette et Jean Froissart, y ajoute *La Chronique normande* de Pierre Cochon, pourtant bien plus tardive, et même les lointains échos que suscita l'épisode dans la *Cronica* florentine de Matteo Villani, mais ignore totalement le *Petit Thalamus*[15].

Peut-être convient-il de voir dans ce silence historiographique l'indice d'un détournement de sens opéré par le récit montpelliérain dont le personnage principal, loin d'être le prévôt des marchands lui-même, est un traître d'origine languedocienne du nom de Pèire Gili et peut-être plus encore que ce Pèire Gili, la trahison elle-même, le récit n'hésitant pas à procéder à un effacement de la figure d'Étienne Marcel, dont le nom va jusqu'à disparaître des annales, au profit d'une « *trop gran tracion contra lo rey que era pres en Englaterra e contra sos enfans e contra autres rials* ». Davantage que le prévôt des marchands, cité sans être nommé, c'est la trahison qui envahit le récit montpelliérain et en devient le moteur essentiel[16].

Or, la transformation des émeutes parisiennes en un récit emblématique de trahison dont la visée est à la fois didactique et mémorielle, ne procède nullement d'un défaut d'information mais relève bien d'une réécriture consciente. Dès le 12 août 1358, les consuls avaient reçu de la part de Jean, comte de Poitiers et lieutenant du roi en Languedoc, une missive leur apprenant que :

> le bon peuple de Paris s'est adverti, et sont mors des gros de Paris, le prevost des marchans, Jehan de Lille, Charles Toussac, Philippe Giffart et jusques a VII des plus grans, et tous les autres poursuient, et ont mises les bannieres monseigneur le Roy, et crié vive le Roy et monseigneur le duc[17].

15 D'Avout, *Le meurtre*, p. 333-335 pour la liste des chroniques sollicitées. Une constatation identique peut être faite à propos de l'ouvrage de Raymond Cazelles.

16 Sur l'importance et la signification de la notion de trahison, voir M. Billoré, « Introduction », *La trahison au Moyen Âge. De la monstruosité au crime politique (Ve-XVe siècle)*, éd. M. Billoré et M. Soria, Rennes, P.U.R., 2009, p. 15-34.

17 Arch. Mun. de Montpellier, Louvet, D. 19, n° 61. La lettre fut écrite à Albi le 8 août et reçue à Montpellier quatre jours plus tard. Le comte de Poitiers y précise qu'il a été informé de l'évolution de la situation parisienne par son propre frère, Charles, duc de Normandie.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

I TRAHIDOR QUE AVIA NOM P. GILI

Fort de tels renseignements, le rédacteur des annales occitanes aurait fort bien pu consigner les noms des partisans les plus influents d'Étienne Marcel tués en sa compagnie et tous échevins parisiens, à savoir Jean de Lille, Charles Toussac et Philippe Giffart[18]. Il choisit néanmoins de les ignorer dans la mesure où, si du point de vue de la royauté, ces magistrats ne devaient pas être des inconnus en raison de leur participation aux États de Langue d'Oïl des années 1356-1357, aux yeux des consuls montpelliérains, ils pèsent de peu de poids au regard d'un « traître qui avait pour nom P. Gili de Saint-Guilhem-le-Désert, partisan du roi de Navarre[19] ».

Le parcours de ce Méridional, dont les sources septentrionales francisent le nom en Pierre Gilles, est éclairé par de nombreuses sources mettant en lumière le rôle prépondérant qu'il joua lors des événements parisiens aux côtés d'Étienne Marcel. Si l'on en croit la *Chronique des quatre premiers Valois*[20], Pèire Gili aurait fait partie des bourgeois parisiens qui accompagnèrent, en novembre 1357, Jean de Picquigny lors de l'expédition destinée à délivrer le roi Charles de Navarre, pour lors emprisonné au château d'Arleux. À compter de ce moment, les sympathies navarraises de Pèire Gili ne se démentirent plus et il apparaît même comme l'un des principaux meneurs du mouvement parisien. Aux côtés de l'orfèvre Pierre des Barres, il se trouve ainsi à la tête d'un contingent militaire fort de cinq cents hommes et chargé de s'emparer et de détruire le domaine que possédait le premier président du Parlement de Paris Simon de Bucy à Vaugirard et le manoir de Pierre d'Orgemont, conseiller du roi et futur chancelier de Charles V, à Gonesse. L'action

18 Jean de Lille, orfèvre parisien, ancien fournisseur de l'Argenterie royale, échevin de Paris en 1357-1358, fit partie des généraux élus par les États pour contrôler la perception du subside voté par ces États en 1357 et 1358 ; Charles Toussac fut échevin en 1355-1356 ; Philippe Giffart, drapier, échevin en 1356-1357 et neveu d'Étienne Marcel, aurait été la première victime de l'émeute.

19 Voir l'édition en ligne : http://thalamus.huma-num.fr/annales-occitanes/annee-1358.html : « *et I trahidor que avia nom P. Gili de Sant Guilhem del Dezert, que era de la part del dich rey de Navarra* ».

20 *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, éd. S. Luce, Paris, Société de l'Histoire de France, 1862, p. 61.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

menée sous l'égide de Pèire Gili s'apparenta, plus qu'à un pillage, à un véritable démantèlement en règle du manoir de Gonesse, puisque, si les Parisiens se répartirent les biens du conseiller du roi – dont un important troupeau ovin –, ils n'hésitèrent pas à réquisitionner charpentiers et couvreurs afin de détruire la toiture, briser tuiles et fenêtres et démanteler la charpente, ne laissant guère en place que les seuls murs du manoir[21] et faisant de cette opération le décalque de la procédure légale de l'abatis de maison, précisément réservée aux traîtres[22]. Les sources qui documentent cette expédition – et qu'il convient, bien entendu de prendre avec certaines précautions[23] – le décrivent à la fois comme le véritable meneur du contingent parisien et comme un homme irascible, n'hésitant pas à parcourir le village de Gonesse, l'épée nue et comme furibond, blasphémant à l'envi et agonissant d'injures ses ennemis, prêt enfin à incendier l'ensemble de la localité pour parvenir à ses fins s'il n'en avait été dissuadé par les habitants, dressant ainsi le portrait d'un homme emporté par la colère et mû par ses propres émotions, ce qui s'apparente à un *topos* littéraire et juridique de la description des révoltés.

Après ces faits d'armes, Pèire Gili et ses hommes se dirigèrent vers l'est de la capitale, ravageant au passage Tremblay, Gournay-sur-Marne ou encore Pomponne, où ils réservèrent un sort funeste à la demeure qu'y possédait un autre conseiller royal, Jean de Charny. Le but essentiel de ce mouvement vers l'est parisien semble toutefois avoir pour but d'opérer leur jonction avec les Jacques afin de donner l'assaut au Marché de Meaux où s'était réfugiée la duchesse de Normandie, épouse du futur Charles V. Le contingent parisien put ainsi entrer, le 9 juin

21 Arch. Nat., X1A 14, fol. 476-477 ; publié par S. Luce, *Histoire de la Jacquerie*, Paris, Honoré Champion, 1894, pièce justificative LVIII, p. 313-320.

22 Sur le sens de cette opération, voir V. Challet, « Violence as a Political Language. The Uses and Misuses of Violence in Late Medieval French and English Popular Rebellions », dans J. Firnhaber-Baker (éd.), *The Routledge History Handbook of Medieval Revolt*, Abingdon, Routledge, 2017, p. 279-291, et J. Dumolyn, « The Vengeance of the Commune : Sign Systems of Popular Politics in Medieval Bruges », éd. H. R. Oliva Herrer, V. Challet, J. Dumolyn et M. Carmona Ruiz, *La comunidad medieval como esfera publica*, Séville, Presses Universitaires de Séville, 2014, p. 251-289.

23 Arch. Nat., X1A 14, fol. 476-477 ; ce portrait de Pèire Gili est en effet dressé dans cet arrêt du Parlement de Paris par des villageois accusés d'avoir participé à la destruction du manoir de Pierre d'Orgemont. Ils tentent donc de se disculper en argumentant qu'ils n'ont agi ainsi que sous la contrainte et en raison de la peur que leur inspirait le comportement de Pèire Gili et ils le font d'autant plus volontiers qu'au moment du procès en Parlement, Pèire Gili a déjà été exécuté.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

1357, dans la ville de Meaux où la population lui fit un fort bel accueil, ce qu'elle devait amèrement regretter par la suite[24]. Comme on le sait, cette expédition armée tourna à la déconfiture, milices parisiennes et Jacques étant taillés en pièces par les troupes du comte de Foix, Gaston Fébus, et de Jean de Grailly, captal de Buch, tout juste revenus de leur croisade prussienne aux côtés des chevaliers teutoniques. Notons au passage qu'à l'occasion de cette confrontation entre un natif de Saint-Guilhem-le-Désert et le prince d'Orthez, la « révolution parisienne » prend d'étranges accents méridionaux ! Toujours est-il que Pèire Gili se tira sans encombre de cette confrontation puisqu'on le retrouve peu de temps après à Paris où, s'il faut en croire une lettre de rémission délivrée en janvier 1359, il se serait livré à quelques diatribes à l'encontre des soldats anglais qui tenaient alors garnison dans la capitale pour le compte du roi de Navarre en leur tenant publiquement ces propos : « De par les diables ne venez pas si près de Paris pour faire vos procès ! Allez les faire entre Guines et Calais dont vous êtes[25]. »

Cependant, le meurtre d'Étienne Marcel et la répression de ses partisans qui s'ensuivit entraînèrent son arrestation et sa détention au Châtelet. Considéré comme l'un des principaux meneurs de la rébellion, Pèire Gili est décapité aux Halles de Paris en compagnie de Gilles Caillart dès le 4 août 1358, deux jours seulement après l'entrée dans la capitale du dauphin Charles, le bourreau leur ayant au préalable coupé la langue en raison des propos injurieux qu'ils auraient tenus à l'encontre de la famille royale[26]. Son exécution intervient le jour même où le dauphin s'adresse aux Parisiens pour dénoncer publiquement la trahison d'Étienne Marcel et

24 AN, JJ 105, n° 91 ; publié par Luce, *Histoire de la Jacquerie*, pièce justificative XIX, p. 240-242. Il s'agit d'une lettre de rémission délivrée par Charles V en décembre 1373. Le texte précise que « feu Pierre Giles, traitte et rebelle à nous et à la couronne de France, comme capitaine des gens d'armes de nostre dicte ville de Paris, comme noz ennemis et traytres, vindrent en notre dicte ville de Meauls à bannières desploiées, pour assaillir et prendre à leur volenté nostre dicte compaigne, et pour les gens d'armes et les dis nobles de sa compaignie desconfire et debeller, les quelles portes de la dicte ville de Meauls les dis habitants, comme desobeissans et desloyauls à nous, ouvrirent au dit Pierre Giles et à ses complices nos ennemis et rebelles, et le recueillirent, et administrèrent vins et autres vivres et neccessitez, et leur feirent mettre les tables parmi les rues pour les raffreschir, et de tout leur pooir les confortèrent ».

25 Arch. Nat. de France, JJ 89, n° 5, fol. 3r-v ; cité par R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, Paris, Picard, 1909, t. I, p. 400, note 2.

26 *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. S. Luce, Paris, Société de l'Histoire de France, 1862, p. 85.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

le complot que le prévôt des marchands avait noué avec le roi de Navarre pour lui livrer la ville. L'importance de Pèire Gili se lit également dans le fait qu'il se trouve en tête de la liste des dix individus exécutés comme principaux responsables des événements parisiens établie par le dauphin Charles dans une lettre qu'il adresse au comte de Savoie le 31 août 1358. Selon ce même document, Pèire Gili aurait aussi confessé que, lorsque les Parisiens assassinèrent en février 1358 Jean de Conflans et Robert de Clermont dans la chambre même du dauphin, il aurait souhaité tuer lui-même le dauphin[27]. Plus donc qu'Étienne Marcel, c'est Pèire Gili – que les sources dépeignent comme un homme colérique aux positions bien plus extrêmes que celle du prévôt des marchands – qui fait figure de héros en négatif du récit montpelliérain, c'est lui qui constitue le « truand » que stigmatise le texte des annales montpelliéraines.

Elles le stigmatisent d'autant plus que Pèire Gili est loin d'être un inconnu pour le milieu marchand qui préside aux destinées du consulat montpelliérain. Originaire de Saint-Guilhem-le-Désert si l'on en croit le *Petit Thalamus*, Pèire Gili commença sa carrière comme commis d'un riche négociant d'origine montpelliéraine installé à Paris, Regnaut d'Auriac, qui possédait des comptoirs à Montpellier, à Figeac, à Paris et à Bruges. D'abord employé à Montpellier même, Pèire Gili fut ensuite appelé à diriger l'établissement parisien et épousa la fille de Regnaut d'Auriac, prénommée Margote. Il gagna si bien la confiance de son employeur que ce dernier, mort avant 1355, lui confia la tutelle de ses deux enfants mineurs et la gestion d'une succession estimée à près de 30 000 livres dans un arrêt du Parlement de Paris. Pour Siméon Luce qui s'intéressa de près à ce personnage à la « fougue toute méridionale », Pèire Gili représente une étonnante figure de parvenu qui, par le biais de son entrée dans la famille de Regnaut d'Auriac, réussit à devenir l'un des plus riches épiciers de Paris[28]. L'inventaire de la boutique qu'il tenait rue Saint-Denis, réalisé le

27 Lettre publiée par J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques de Froissart*, Bruxelles, 1868, t. VI, p. 473-479. La liste se présente comme suit : « Pierre Gilles, Gille Caillart, chastellain du Louvre, Josseran de Mascon, Charles Toussac, Jehan Godart, Pierre de Puisieux, Jehan Prévost, Pierre Leblont et Jehan Bonvoisin […] et Thomas de Ladit. » L'épisode du meurtre des maréchaux apparaît plus loin dans le même document : « Item, a confessé le dit Pierre Gilles que, lorsqu'ils meurtrirent nos chevaliers, comme dit est, il nous cuida murtrir et tuer, se Dieu, plus que autre, ne nous eust garanti. »

28 S. Luce, « Un des meneurs de la commune de 1358 : Pierre Gilles », *La France pendant la guerre de Cent Ans. Épisodes historiques et vie privée aux* XIV*e et* XV*e siècles*, Paris, Hachette, 1890, t. I, p. 25-30.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

jour même de son exécution, révèle en effet d'importantes quantités de sucre et de cire, des sacs d'amandes, des balles de poivre, de la cannelle, du macis, du gingembre ou encore des clous de girofle, attestant de la réussite professionnelle de l'ancien commis[29]. Mais ce Méridional dont l'implantation parisienne fit la fortune avant de lui coûter la vie était également apparenté à une importante famille montpelliéraine qui accéda au consulat au début du XIVe siècle avec la figure de Bernat d'Auriac, consul en 1310 et 1328 au titre des changeurs et des poivriers[30]. Aux yeux des magistrats montpelliérains de 1358, Regnaut d'Auriac et Pèire Gili faisaient partie de leur propre milieu, celui des changeurs, des poivriers et des drapiers qui dominaient le corps politique de la ville. Même à le considérer seulement comme un parvenu s'étant hissé au sommet de l'épicerie parisienne par le biais d'une heureuse stratégie matrimoniale, Pèire Gili, de par son engagement aux côtés d'Étienne Marcel, ne pouvait être vu que sous l'apparence d'un traître. Non pas seulement parce qu'il était traître et rebelle au dauphin, ce qui lui valut d'être décapité, mais aussi parce qu'il était traître à son propre milieu et soupçonné, si l'on en croit les annales montpelliéraines, de vouloir s'attribuer, après leur mise à mort, les biens de tous les marchands languedociens[31].

LES ÉMEUTES PARISIENNES AU PRISME DE L'HISTOIRE LANGUEDOCIENNE

La comparaison entre la missive expédiée par le comte de Poitiers aux consuls montpelliérains et le récit inséré dans le *Petit Thalamus* est particulièrement instructive quant aux différences de perception sur les journées parisiennes entre un prince de sang royal qui répercute des informations de nature officielle et des consuls méridionaux pour lesquels les échevins parisiens paraissent être de complets étrangers. Si, en effet, Étienne Marcel prit soin de s'adresser aux Flamands et tout

29 Luce, *Histoire de la Jacquerie*, pièce justificative XXII, p. 249-251.

30 Voir l'édition en ligne : http://thalamus.huma-num.fr/index-personnes/lettre-A.html#BdAuriac.

31 Voir l'édition en ligne : http://thalamus.huma-num.fr/annales-occitanes/annee-1358.html : « *devia aver los bens dels merchans de Monpelier e dels autres de Lenguadoc* ».

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

particulièrement aux échevins d'Ypres dont il recherchait l'appui[32], aucune communication ne fut établie entre le prévôt des marchands et les villes méridionales du royaume alors que Toulouse fut agitée, en 1357, d'une violente révolte qui alla jusqu'à menacer la vie du comte d'Armagnac, Jean Ier, et dans laquelle les capitouls furent impliqués. La division des États généraux entre États de Langue d'oïl et de Langue d'oc, plus encore que l'éloignement géographique et la différenciation linguistique, joua sans doute un rôle déterminant dans l'absence de toute concertation entre France du Nord et France du Midi.

Si l'on entre dans le détail des récits du meurtre d'Étienne Marcel, il est possible de constater que la lettre du comte de Poitiers rapporte un geste et un slogan constitués en une sorte d'antithèse de la révolte et significatifs d'un retour à la soumission vis-à-vis de l'ordre royal, à savoir la prise des bannières royales et le cri de « Vive le Roy et monseigneur le duc » qui signifient de manière visuelle et sonore le ralliement des Parisiens au dauphin. Ces éléments correspondent en tous points à la version livrée par la *Chronique de Jean II et de Charles V* qui attribue à Jean Maillart l'initiative d'avoir arboré une bannière aux armes du roi de France et d'avoir rallié ses partisans au cri de « Montjoie au roi de France et au duc[33] ! ».

En revanche, le récit du *Petit Thalamus* ne reprend qu'en partie ces informations, passant sous silence la prise de la bannière royale et transformant le cri de ralliement par un ajout tout à fait caractéristique des rébellions méridionales. Le « Montjoie au roi de France et au duc » devient ainsi « Viva lo rey e·l duc e mueyron los trahidors ! ». Or, cette apostrophe de « Mueyron los trahidors ! » – que meurent les traîtres ! – se rencontre d'un bout à l'autre du Languedoc dans le cadre d'émeutes fomentées par les *populares* et est attestée dans les sources écrites depuis 1234 au moins. Mieux encore, si l'on en croit les lettres de rémission délivrées à l'issue de la révolte du capage survenue à Toulouse en 1357, le cri de *moyran los traidors* aurait été l'un des cris de ralliement du *populus* ameuté contre le comte d'Armagnac, Jean Ier[34]. Nul doute en réalité qu'un tel cri n'a jamais

32 Étienne Marcel expédia aux échevins d'Ypres deux lettres datées des 28 juin et 11 juillet 1358 ; publiées par D'Avout, *Le meurtre*, p. 303-310.

33 *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. R. Delachenal, Paris, Société d'Histoire de France, 1910, t. I, p. 207.

34 V. Challet, « *Mueyron, mueyron los traidors* : histoire d'un cri judiciaire », dans Fr. Chauvaud et P. Prétou dir., *Clameur publique et émotions judiciaires. De l'Antiquité à nos jours*, Rennes, P.U.R, 2013, p. 221-234.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

été prononcé à Paris, aucune source septentrionale ne venant l'attester, même si Jean Froissart place dans la bouche des partisans de Jean Maillart le cri, relativement proche, de : « À la mort, à la mort, tout homme de son côté, car ils sont traîtres ! », cri qu'il ne peut avoir emprunté à aucune autre chronique antérieure[35]. En revanche, cet appel à la mort des traîtres se retrouve abondamment dans les sources languedociennes, catalanes et toscanes, dessinant ainsi une aire de diffusion correspondant à un grand arc méditerranéen s'étendant depuis Barcelone jusqu'à Florence. Il devient même un véritable *topos* des rébellions au sein des chroniques florentines du XIVe siècle, tant chez Dino Compagni que chez Giovanni et Matteo Villani, ce dernier plaçant lui aussi dans la bouche des adversaires d'Étienne Marcel le cri de « Viva il Delfino, e muoiano i traditori[36] », qu'aucune source ne pouvait lui avoir transmis mais qui constituait, pour le chroniqueur florentin, le marqueur sonore par excellence d'une révolte populaire comme il l'était aussi pour le rédacteur des annales occitanes.

Toutefois, l'un des traits communs à la lettre du dauphin au comte de Savoie, à celle du comte de Poitiers, aux annales montpelliéraines et à la chronique florentine réside dans la dépersonnalisation de la responsabilité de la mort du prévôt des marchands. Là, en effet, où la plupart des récits soulignent le rôle majeur joué par Jean Maillart et les bourgeois qui se trouvaient en sa compagnie, la missive du comte de Poitiers attribue au contraire au « bon peuple de Paris » une prise de conscience, certes tardive, mais essentielle dans la chute d'Étienne Marcel, opposant ainsi dans une rhétorique un peu facile un bon peuple revenu à la fidélité envers son souverain légitime et les plus « gros » de la capitale, milieu auquel appartenaient à l'évidence tant le prévôt des marchands et les échevins que furent Jean de Lille, Charles Toussac et Philippe Giffart mais aussi le drapier qu'était Jean Maillart. Le discours du comte de Poitiers reflète évidemment très étroitement les positions de son frère aîné, Charles, pour qui le pire a été évité grâce au « bon peuple et commun de Paris [...] qui ne voult souffrir que celle horreur fut perpétrée[37] ». Mieux encore, le dauphin n'hésite pas à écrire au comte de Savoie que « par la grâce de

35 *Chroniques de Froissart*, éd. S. Luce, Paris, Société de l'Histoire de France, 1874, t. V, p. 115.

36 V. Challet, « *Mueyron, mueyron los traidors* », art. cité. Précisons que le cri de « Vive le dauphin ! » est très improbable, les chroniques parisiennes attestant que Charles n'est jamais été désigné par ce titre mais par celui de duc de Normandie.

37 Lettre publiée par Lettenhove, *Chroniques de Froissart*, p. 476.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

Dieu et sans notre sceu, le dit peuple [...] se esmut contre le dit prévost et six autres de nos traîtres[38] ». Proprement miraculeuse, la chute d'Étienne Marcel ne devrait donc rien aux menées du dauphin et de ses soutiens au sein des élites parisiennes mais serait entièrement à mettre au crédit du « bon peuple de Paris ». De même, sous la plume du rédacteur du *Petit Thalamus*, ce serait aussi le peuple qui, se voyant déçu et trahi par le prévôt des marchands, aurait pris les armes. Les trois récits dissimulent donc l'action décisive de Jean Maillart et lui substituent le schéma d'un retournement de la violence populaire, explication dont l'écho se retrouve chez Matteo Villani pour qui « tutto il popolo si levo a romore[39] ». Or, un tel travestissement n'a pas qu'une fonction rhétorique, il a surtout une signification politique : l'essentiel, dans ces deux récits, est de montrer que la chute du prévôt des marchands relève non pas de rivalités internes à l'échevinat mais au contraire de la volonté d'un peuple parisien qui se serait senti trahi par Étienne Marcel et serait revenu à la fidélité envers son souverain légitime. Dans un contexte de fragilisation du pouvoir royal comme du pouvoir consulaire, l'utilité d'une telle interprétation paraît évidente : il s'agit à la fois de réaffirmer la légitimité du roi – et, par effet de miroir, des consuls montpelliérains – à gouverner son peuple et la nécessaire fidélité du peuple envers ses gouvernants.

CONCLUSION

Pour terminer, il convient de se demander réellement pourquoi le notaire du consulat montpelliérain, en charge de la rédaction des annales de la ville, prit soin de consacrer un tel développement au meurtre d'Étienne Marcel et de l'inscrire dans la *memoria* urbaine. Certes, le rôle majeur que joua Pèire Gili dans ces événements pourrait suffire à expliquer un aussi long récit mais le scribe néglige par ailleurs d'évoquer tant le combat de Meaux que la Jacquerie et la figure du traître semble parfois s'effacer derrière la hantise de la trahison. L'ambition du rédacteur des annales n'est

38 *Ibid.*, p. 476.

39 *Cronica di Giovanni Villani a miglior lezione ridotta*, éd. Fr. Gherardi Dragomanni, Florence, 1845, vol. 3, p. 120.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

donc nullement de retracer la carrière politique d'un Pèire Gili mais de le construire en tant que figure archétypale du traître. De même ne s'agit-il pas en réalité de narrer par le détail les actions du prévôt des marchands mais d'ériger le complot noué avec le roi de Navarre en archétype d'une trahison tant redoutée par les élites urbaines. De ce point de vue, en faisant de la trahison le moteur même de l'action, le récit montpelliérain se révèle étonnamment proche du ton adopté par le dauphin dans sa lettre adressée au comte de Savoie. Là où le *Petit Thalamus* met en exergue une « trop grant tracion contra lo rey » dont l'une des clauses principales aurait été, outre le meurtre du dauphin et de l'ensemble des membres des princes de sang, l'assassinat et la confiscation des biens des marchands étrangers – Italiens, Catalans, Provençaux et bien sûr Languedociens[40] –, la lettre du dauphin Charles évoque une « traïson » qui aurait eu pour objet de mettre à mort « tout le clergié et gens d'église, tous les gentils hommes lors estans en la dicte ville, tous les officiers de monseigneur et de nous, et les deux pars du commun d'icelle ville », allant jusqu'à dire que les maisons des victimes désignées avaient été marquées d'un signe particulier pendant la nuit[41]. L'irruption de la fin tragique d'Étienne Marcel au sein du *Petit Thalamus* doit donc se lire comme le miroir déformant des réalités méridionales et des angoisses des consuls. Ce que l'annaliste raconte n'est pas tant ce qui s'est passé dans la capitale du royaume que ce qui s'est déroulé à Toulouse en 1357 et ce que les consuls redoutent qu'il se produise à Montpellier. Il construit un récit qui vise à conjurer le risque d'une violence populaire qui s'en prendrait à ses dirigeants en présentant le modèle d'un peuple mettant en pièces ceux qui ont été désignés comme des rebelles et des traîtres. Précaution scripturaire et dérisoire qui n'en révèle pas moins les angoisses des élites dirigeantes : pris entre le *populus* de 1325 dont l'opposition aux consuls demeure essentiellement du ressort judiciaire[42] et le futur *populus* de 1379 dont le soulèvement armé fit une centaine de victimes[43], le notaire du consulat dresse le portait fantasmé

40 Voir l'édition en ligne : http://thalamus.huma-num.fr/annales-occitanes/annee-1358.html.

41 Lettre publiée par Lettenhove, *Chroniques de Froissart*, t. VI, p. 476.

42 Sur l'affaire des « populaires » de Montpellier, voir J. Combes, « Finances municipales et oppositions sociales à Montpellier au commencement du XIVe siècle », dans *Vivarais et Languedoc*, Montpellier, 1972, p. 99-120 ; J. Rogozinski, *Power, Caste and Law. Social Conflict in XIVth Century Montpellier*, Cambridge, 1982, et P. Chastang, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier. Essai d'histoire sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.

43 V. Challet, « Montpellier 1379 : une communauté au miroir de sa révolte », *La comunidad como esfera publica*, p. 377-397.

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

de la violence d'un peuple brusquement revenu à la raison et mettant à mort cette « brute » d'Étienne Marcel avant que la justice royale ne fasse de même avec ce « truand » de Pèire Gili. Et dans ce schéma d'une violence populaire devenue acceptable parce que mise au service du roi, les consuls, à l'image du duc de Normandie rétablissant la paix et ayant échappé au complot qui menaçait sa vie, tiennent le beau rôle, celui de « bons » et fidèles sujets que ne pourrait atteindre ni la violence du peuple, ni la traîtrise de certaines élites. C'est donc à une évidente réécriture des événements parisiens à la lueur de la situation méridionale que se livre le scribe montpelliérain, réécriture qui n'est en rien dictée par une mauvaise information mais qui reflète avant tout la hantise de la trahison et du complot qui constitue un *leit-motiv* des annales occitanes. L'épisode apparaît *in fine* tout autant comme un épisode de l'histoire montpelliéraine que comme une relation de la mort d'Étienne Marcel, la mort du prévôt n'étant vue qu'au prisme de l'histoire méridionale et des angoisses des consuls, comme si les événements parisiens de 1358 tendaient au notaire du consulat un miroir déformant et lui transmettaient un reflet dont il importait de préserver la mémoire.

Terminons par un clin d'œil. En 1358, le notaire du consulat était maître Arnaut Ricart qui mourut le 20 juin 1361. Celui qui le remplaça alors et prit la suite de la narration des annales consulaires jusqu'à sa mort en 1393 n'était autre qu'un clerc royal du nom de Pèire Gili, sans qu'il soit possible de déterminer s'il avait un quelconque lien de parenté avec son homonyme décapité en place des Halles à Paris et dont le souvenir devait encore hanter les murs de la maison consulaire. Rien n'interdit pourtant d'évoquer la figure du notaire Pèire Gili lisant dans le *Petit Thalamus* le récit des événements parisiens et médisant – ou méditant – sur le funeste sort de l'épicier Pèire Gili…

Vincent Challet
Université Paul-Valéry Montpellier 3

© 2018. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.